

# CHARTRE D'ENGAGEMENT DEONTOLOGIQUE

**NEOYA CONSEIL** s'engage à appliquer les principes généraux de l'éthique professionnelle qui s'imposent dans l'action de bilan de compétences :

## 1. LE RESPECT DES PERSONNES

Instaurer une relation basée sur l'écoute active, la bienveillance et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

S'engager dans une démarche éthique, respectueuse des lois, des droits et des devoirs.

## 2. LE RESPECT DU CONSENTEMENT

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et analyser les besoins du bénéficiaire. Le Bilan est réalisé à la demande du bénéficiaire et nécessite son adhésion.

## 3. LA CONFIDENTIALITE

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité des informations recueillies.

## 4. LA NEUTRALITE

Eviter les biais d'évaluations subjectives. S'appuyer sur des faits mesurables, ne pas porter de jugement.

## 5. L'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Entretenir une relation de confiance entre consultant et bénéficiaire et poser les bases d'un travail de co-construction (signature d'une charte d'engagement réciproque).

## 6. LA QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT

La prestation du bilan de compétences doit permettre :

- 🌱 D'élaborer avec le bénéficiaire un ou des projets professionnels personnalisés avec un plan d'action concret et des axes de progrès à développer. Ces projets peuvent avoir ou non une dimension formation.
- 🌱 De responsabiliser le bénéficiaire dans le développement des compétences à s'orienter et de le conduire à être acteur de son bilan.
- 🌱 D'accompagner le bénéficiaire pour identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même sur le marché du travail.
- 🌱 D'apporter au bénéficiaire une information claire sur les métiers et les secteurs en lui mettant à disposition des ressources (digitales, physiques, ...)
- 🌱 La rédaction d'une synthèse remise au bénéficiaire. Ce dernier recevra un document à signer attestant cette remise. Dans ce document sera également précisé le caractère confidentiel de ce support.
- 🌱 D'évaluer (à chaud et à froid) avec le bénéficiaire la qualité de la prestation

## 7. LES COMPETENCES DU CONSULTANT

Psychologue du travail expert du bilan de compétences, habilité et formé sur l'ensemble des outils et tests utilisés. Engagement de développement des pratiques professionnelles par des actions de veille et de formation continue.